

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 13 mars 2026  
République Française

Délibération N° 2026-14  
Conseil Municipal du 4 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 FÉVRIER 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - P. ORMECHE - S. BROUILLET - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. BARO - J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - K. PERROIS donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

Tarifification des manifestations culturelles : salon des Arts et des Lettres pour Le Printemps des Poètes - 28 mars 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le Salon des Arts et des Lettres prévu le samedi 28 mars de 10 heures à 18 heures à la salle des fêtes, pour le Printemps des Poètes, Claude & Lucie interpréteront a capella des poésies et des chansons françaises à 18h30,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le tarif d'entrée de cette prestation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- De fixer le prix d'entrée à 5 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE